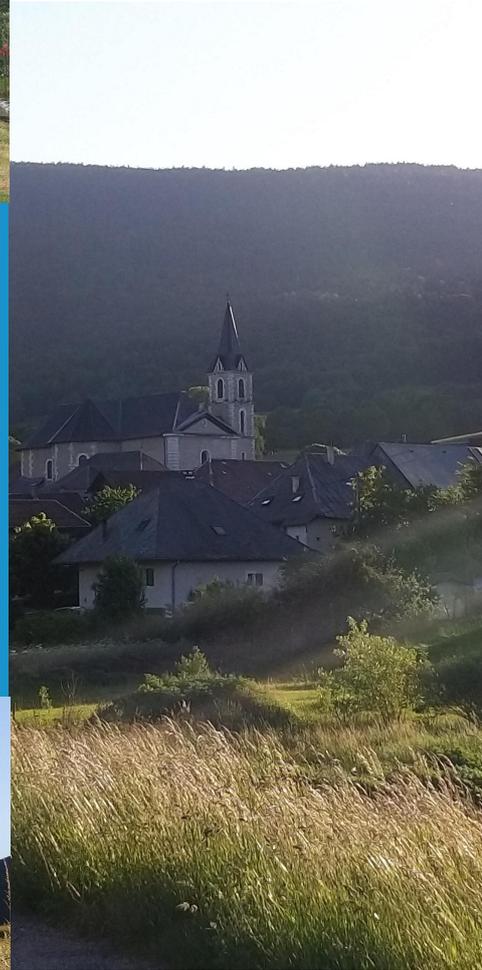




2020 L'Arithois



PARUTION AOÛT 2020

Comité de rédaction

ISABELLE AUMAR - KARINE BEBERT - DIDIER CAMPILLO -
BERNADETTE GUEYRAUD - CÉCILE TRAHAND -
Impression : Allo Copy

Le mot du maire



Chères Arithoises, Chers Arithois,

Nous voilà déjà au milieu de l'été et c'est avec un grand plaisir que la nouvelle équipe vous présente son premier bulletin municipal. La commission communication a mis tout en œuvre pour que vous puissiez retrouver ce rendez-vous annuel dans les meilleurs délais.

De nouveaux foyers de contamination continuent à apparaître régulièrement dans l'hexagone et le masque est devenu obligatoire depuis le 20 juillet dans tous les lieux publics clos. Même si nous sommes dans un territoire ouvert vers l'extérieur et la nature, n'oublions pas que le virus circule toujours. Les vacances et la montagne peuvent donner l'impression que notre territoire est protégé et cela peut induire un rejet des contraintes. N'oublions pas les gestes barrières cet été ! En adoptant, toutes et tous une attitude responsable, nous limiterons la circulation du virus.

Le déconfinement a souligné l'attractivité de notre territoire pour les populations urbaines et péri-urbaines et les conflits d'usage qui existaient déjà ont pris une ampleur encore plus importante. Avant ce phénomène, la commune s'était déjà engagée dans une démarche, en collaboration avec le PNR du massif des Bauges, et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc sur cette thématique. Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire à remplir, il est également possible de le remplir en ligne sur le site de la commune. Votre collaboration est primordiale dans cette démarche puisque c'est ensemble que nous trouverons des solutions et des aménagements acceptables par tous.

Le 9 juillet, suite au 2ème tour des élections municipales, les 82 conseillers communautaires de Grand Chambéry ont élu leur Président. Philippe GAMEN, Maire du Noyer et actuellement Président du PNR du massif des Bauges a été élu Président de Grand Chambéry au terme d'une élection très serrée. Les enjeux touristiques et agricoles sont prégnants dans les Bauges et nous devons développer ensemble la bonne coexistence de ces activités. Je souhaite que l'implication citoyenne et l'animation collective des conseillers de Grand Chambéry dynamisent ce mandat. Motivée par la possibilité de décider autrement pour l'avenir de notre territoire, je me mobiliserai pleinement dans les différents projets portés par Grand Chambéry pour les Bauges.

La fête du pain, la fête du moulin, le repas à la Benoite ainsi que la vogue d'Arith ont dû être annulés cette année. Je remercie tous les Présidents d'associations d'avoir pris ces décisions difficiles mais qui font preuve d'une grande responsabilité dans un contexte sanitaire qui reste fragile.

Je vous souhaite un bel été à toutes et tous !

Votre Maire,
Cécile Trahand

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



(de gauche à droite)

Laure Brichet Viviant,
Guillaume Morand,
Bernadette Gueyraud,
Fabrice Cottet,
Karine Bébert,
Cécile Trahand,
Christian Davat,
Didier Campillo,
Isabelle Aumar,
Pascal Clert,
Jean Philip Fraix-Burnet

QUI FAIT QUOI ? LES COMMISSIONS

Finances

- Cécile TRAHAND
- Laure VIVANT BRICHET
- Jean-Philip FRAIX-BURNET
- Didier CAMPILLO

Communication

- Didier CAMPILLO
- Bernadette GUEYRAUD
- Karine BEBERT
- Isabelle AUMAR

Travaux, aménagement, voirie

- Jean-Philip FRAIX-BURNET
- Laure BRICHET VIVANT
- Christian DAVAT
- Pascal CLERT

Urbanisme

- Jean-Philip FRAIX-BURNET
- Didier CAMPILLO
- Fabrice COTTET
- Isabelle AUMAR

Affaires scolaires, social, CCAS

- Didier CAMPILLO
- Karine BEBERT
- Isabelle AUMAR

Agriculture, forêt, tourisme

- Cécile TRAHAND
- Guillaume MORAND
- Fabrice COTTET
- Christian DAVAT
- Pascal CLERT

Délégués communautaire Grand Chambéry

- Cécile TRAHAND : Titulaire
- Didier CAMPILLO : Suppléant

Délégués CLECT Grand Chambéry

- Cécile TRAHAND : Titulaire
- Bernadette GUEYRAUD : Suppléante

Délégués régie eau assainissement Grand Chambéry

- Jean-Philip FRAIX-BURNET : Titulaire

Délégué PNR

- Cécile TRAHAND : Titulaire
- Didier CAMPILLO : Suppléant

Déléguées aménagement du territoire (Savoie Métropole)

- Isabelle AUMAR : Titulaire
- Laure BRICHET VIVANT : Suppléante

Appel d'offres

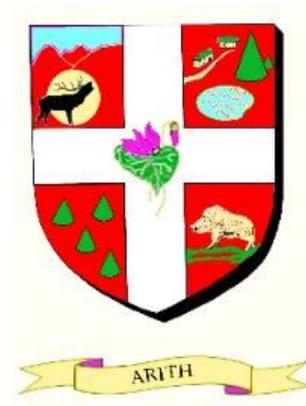
- Présidente de droit : Cécile TRAHAND
- Représentant du Président : Jean-Philip FRAIX-BURNET
- Membres titulaires : Pascal CLERT, Christian DAVAT, Laure BRICHET VIVANT
- Membres suppléants : Fabrice COTTET, Didier CAMPILLO, Karine BEBERT

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

MAIRIE D'ARITH

tél : 04 79 63 32 15

www.mairie.arith@wanadoo.fr



Le secrétariat est ouvert :

le mercredi de 9h00 à 12h00

le vendredi de 18h00 à 20h00

Une permanence téléphonique est assurée le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les personnes souhaitant rencontrer Madame le Maire sont invitées à contacter le secrétariat pour convenir d'un rendez-vous.

Concession au cimetière (30 ans) : 185€ /m2

Columbarium (30 ans) : 500€

Déneigement au particulier : 12€ (par passage, voir condition en mairie)

Ramassage ordures ménagères : Vendredi matin jusqu'à la mise en place des conteneurs enterrés (voir article page 10)

Secrétaire de mairie : Bernadette ROCHE CATTIN

LA BIBLIOTHEQUE

Jours d'ouverture : le mercredi de 9h00 à 12h00

le vendredi de 18h00 à 20h00



INFOS COMMUNE

Si vous souhaitez avoir connaissance des informations importantes de la commune, envoyez un mail à mairiearith@gmail.com pour être inscrit sur la liste de diffusion.

LES NOUNOUS

Christelle COCHET : 06.14.08.86.47

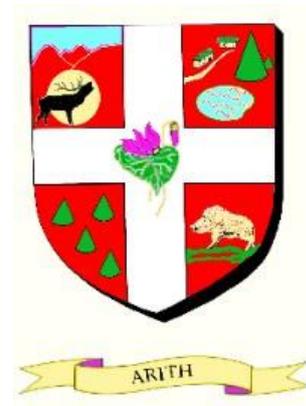
Laurence LEON : 06.78.59.98.25

Catherine MORAND : 04.79.63.84.98



INFOS D'ETE

IMPACTS DU COVID 19



Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos dont la mairie et la bibliothèque

Merci de respecter les gestes barrières.

En application des mesures gouvernementales, le fonctionnement de la bibliothèque a dû être interrompu jusqu'au mardi 21 juillet inclus. Elle sera ouverte à compter du mercredi 22 juillet (mercredi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 16h30 à 19h00).

LE FLEURISSEMENT

Comme chaque année, la commune a souhaité enjoliver notre village en le fleurissant.

C'est ainsi que çà et là, des jardinières de géraniums, bégonias, surfinias, sauge, gaura, verveine, etc... égayent notre commune.

Quelques autres projets se réaliseront prochainement, notamment au niveau de la place St. Laurent, où les thuyas bien fatigués, seront remplacés par d'autres végétaux et quelques rosiers embelliront le mur de l'Eglise.

Nous envisageons, aussi, pour les fêtes de Noël, de confectionner une boîte aux lettres afin de permettre au Père Noël, de recevoir, lire et répondre aux courriers des enfants.





GRAND CHAMBERY met gratuitement à votre disposition dans les communes des BAUGES un broyeur de végétaux.

Calendrier 2020 du broyeur à ARITH

Du 10 aout au 16 aout 2020
Du 7 septembre au 13 septembre 2020
Du 5 octobre au 11 octobre 2020
Du 2 novembre au 8 novembre 2020
Du 30 novembre au 6 décembre 2020
Du 28 décembre au 3 janvier 2021

Pour réserver le broyeur, il suffit de se rendre en mairie afin de voir la disponibilité de l'appareil et signer un contrat de prêt. Pensez à fournir une attestation d'assurance et un justificatif de domicile. Une formation vous sera donnée lors de l'enlèvement.



SERVICE DE L'EAU ANTENNE DES BAUGES

Pour tous problèmes ou renseignements concernant votre contrat d'eau, vous pouvez contacter le service des eaux :

Avenue Denis Therme
73630 LE CHATELARD
Téléphone : 04 79 54 53 56
mail : sde.bauges@chambery-bauges-metropole.fr



Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :

du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Horaires d'accueil téléphonique Antenne Bauges :

du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

LA DECHETTERIE DU CHATELARD

Ouverture les mardis, mercredis, vendredis et samedis (fermée les jours fériés).

	Horaires d'été (1er mai au 31 octobre)	Horaires d'hiver (1er novembre au 30 avril)
Matin	9H30 / 12H30	9H30 / 12H30
Après-midi	14H00 / 19H00	14H00 / 17H00

Les déchets acceptés en déchetterie



COVOITURAGE DE PROXIMITÉ DANS LES BAUGES

Après une expérimentation réussie sur le plateau de la Leysse, le service de covoiturage de proximité s'étend sur 3 nouveaux secteurs du territoire de Grand Chambéry : les Bauges, La Thuile et Saint-Baldoph.

Simple, souple, convivial, économique, ce **covoiturage de proximité**, organisé ou spontané, transforme les places disponibles dans les voitures particulières en places de déplacement partagé. Il vient en complémentarité de l'offre de transport en commun et des autres modes de déplacements.

Motivations sociales :

- accessibilité des secteurs plus éloignés des principaux générateurs de mobilité
- soutien des usagers en situation de précarité financière ou physique

Motivations sociétales :

- logique collaborative entre les individus
- limitation de la consommation de l'espace public (baisse du stationnement)

Motivations écologiques :

- amélioration de la qualité de l'air
- baisse de la production de CO2

Comment ça marche ?

Covoiturage spontané : le principe est simple, rencontre des passagers et conducteurs en temps réel, soit en se positionnant sous le panneau dédié ou grâce à des panneaux lumineux (Chambéry), le voyageur en recherche de véhicule indique sa destination. Quand la voiture s'arrête, passager et conducteur conviennent d'un point de dépose.

Covoiturage organisé : voyageur et conducteur peuvent, s'ils le souhaitent, s'identifier mutuellement sur l'application dédiée avec la carte de covoitureur délivrée par Grand Chambéry après avoir signé la charte de bonne conduite. Pas besoin de réservation ou de prévoir ses déplacements à l'avance. Et pour ceux qui souhaitent s'organiser au préalable, l'application **Mov ici** permet de se donner rendez-vous soit occasionnellement soit régulièrement pour le travail ou les loisirs.

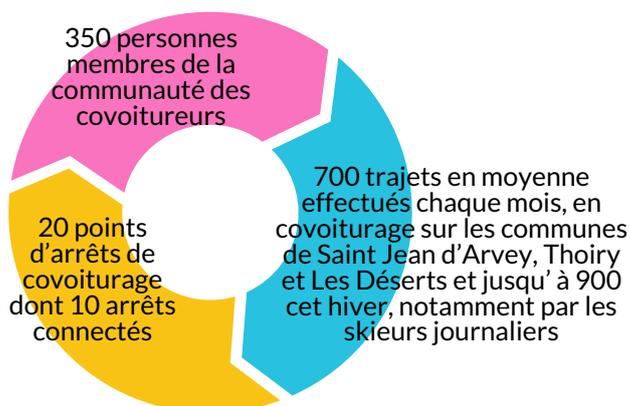


Les secteurs géographiques du territoire couvert par ce covoiturage de proximité

Un premier secteur sur le plateau de la Leysse regroupant les communes de Saint-Alban-Leysse <-> Saint-Jean-d'Arvey <-> Les Deserts <-> Thoiry a été expérimenté depuis mai 2018.

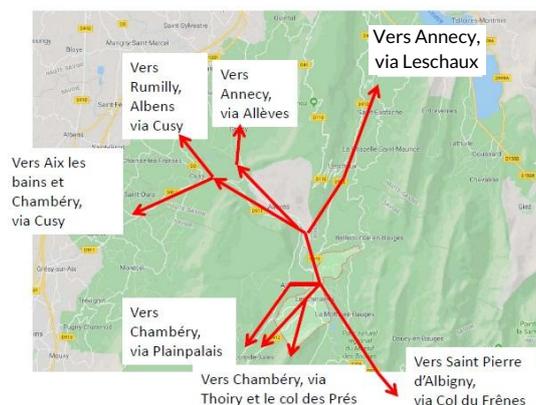
Pour élaborer un service au plus près de leurs besoins, des ateliers d'échanges ont été conduits en 2016, en amont du projet. Plus de 70 personnes ont été associées à la démarche par des rencontres ou lors de réunions de restitution afin d'aboutir à ce projet.

Quelques chiffres sur ce secteur



Territoire Mobile

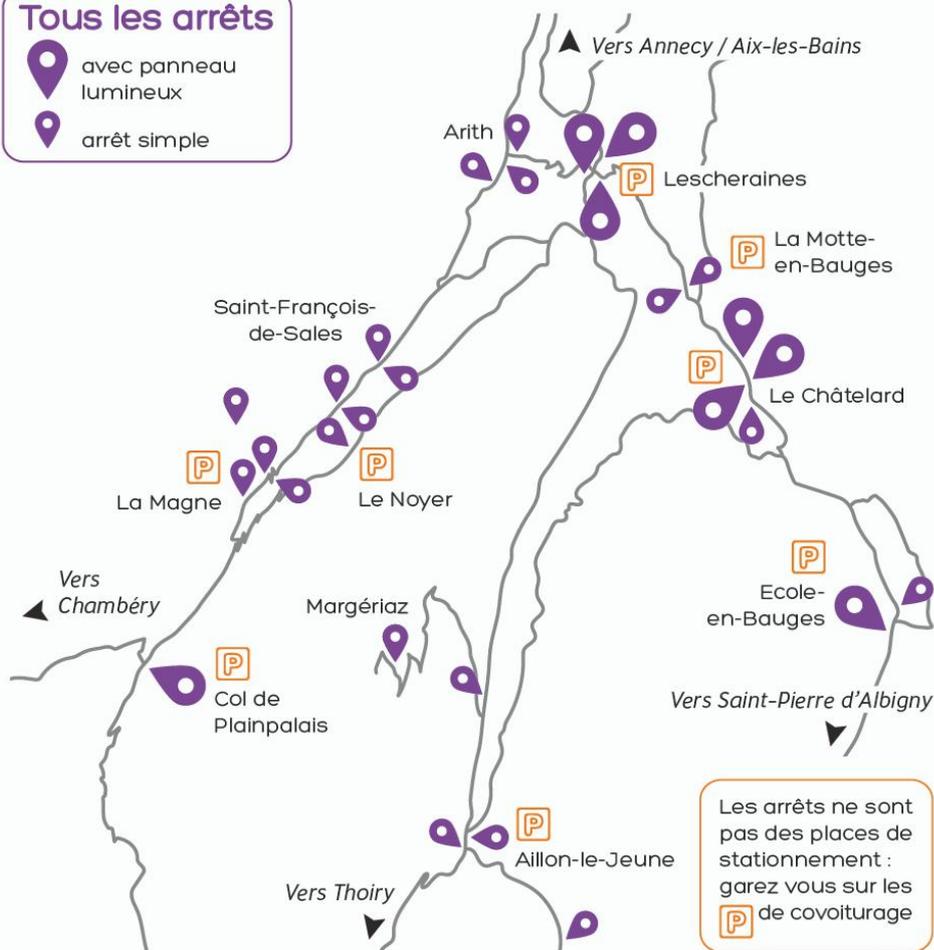
Les Bauges vers les territoires extérieurs



Tous les arrêts

 avec panneau lumineux

 arrêt simple



Les arrêts ne sont pas des places de stationnement : garez vous sur les  de covoiturage

Pour les secteurs des Bauges

Le principe a été adapté en renforçant l'offre de parking de covoiturage pour permettre aux habitants des 80 hameaux des 14 communes de se regrouper. Une trentaine d'arrêts simples ou panneaux lumineux ont pris place le long des voiries principales aussi bien pour le covoiturage à l'intérieur du massif que pour rejoindre Annecy, Aix les Bains, Chambéry et Saint Pierre d'Albigny.

L'échange d'argent est possible pour ceux qui le souhaitent compte tenu des distances à parcourir et pour ceux qui n'ont pas de voiture ne se sentent pas débiteurs.



Synchro

Covoiturage

un nouveau service pour vous !



En toute sécurité,
gratuit avec
ou sans réservation

GRAND
CHAMBÉRY
l'agglomération

Synchro
COVOITURAGE

Avec le soutien de
Interreg
ALCOTRA



En partenariat
avec le
Parc
naturel
régional
du Massif
des Bauges

Mode d'emploi

Une carte pour intégrer la communauté



Quand la voiture s'arrête, passager et conducteur peuvent s'identifier mutuellement avec la carte de covoitureur.

Signez la charte de bonne conduite des covoitureurs de Grand Chambéry et recevez en échange votre carte de covoitureur et un autocollant à coller sur le pare-brise.

Charte disponible en mairie
ou sur www.grandchambery.fr/covoiturage

En cadeau
votre carte O'ural
et 6 trajets
Synchro Bus !

Covoiturez en toute simplicité

Sans réservation, trouvez votre arrêt

Passager >
je me rends à l'arrêt, j'appuie pour me signaler

Conducteur >
un passager en attente : je m'arrête

Et si vous préférez
organiser votre trajet

Rendez-vous sur
www.movici.auvergnerrhonealpes.fr
ou téléchargez l'application.

movici
Auvergne-Rhône-Alpes

Trajets réguliers >
je saisis
mes habitudes

Au dernier moment >
je cherche
les trajets disponibles
ou j'en propose

Tous les arrêts

avec panneau lumineux
 arrêt simple



Toutes les infos sur www.grandchambery.fr/covoiturage

Covoiturage et Covid -19

Le covoiturage reste une solution efficace pour se déplacer dans le contexte de lutte contre l'épidémie de coronavirus mais il doit répondre aux obligations sanitaires :

- Le port d'un masque couvrant le nez et la bouche pour le conducteur et le passager
- Deux passagers sont admis dans le véhicule sur chaque rangée de sièges

Recommandations :

- Aérer régulièrement le véhicule désinfecté avant chaque trajet.
- Laver ses mains et désinfecter ses effets personnels avant de rentrer et à la sortie du véhicule

LES CONTENEURS



PROGRAMME DE
CONTENEURISATION
TERRITOIRE DES BAUGES
2020 - 2021



Suite à la fusion des territoires de Chambéry métropole et Coeur des Bauges en 2017, la compétence de gestion des déchets est à la charge de la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry, sur l'ensemble de son territoire.

Chambéry métropole avait développé auparavant une politique de conteneurisation sur l'ensemble des secteurs ruraux de l'agglomération.

Ces systèmes de collecte donnant entière satisfaction dans les communes rurales. Grand Chambéry aménage désormais le secteur des Bauges.

Objectif de l'opération :

- Moderniser et rendre homogène les systèmes de collecte des déchets en implantant uniquement des conteneurs proposant des volumes de stockage important. Ces conteneurs sont semi-enterrés ou aériens.
- Sortir les déchets des hameaux et villages.
- Mieux répondre aux besoins du territoire (saisonnalité, tourisme...)
- Optimiser les systèmes de collecte et réduire les kilomètres parcourus par les camions en ne les faisant circuler uniquement lorsque c'est nécessaire.

Méthode :

Ce travail de conteneurisation en grand volume a donc été développé pour les communes des Bauges et consiste à :

- Etablir les besoins
- Faire des études et repérages terrain
- Etudier la faisabilité des implantations
- Echanger avec les élus des communes
- Valider les implantations - informer les habitants
- Réaliser les travaux - informer les habitants de la gêne occasionnée
- Communiquer les nouvelles consignes de gestion des déchets
- Démarrage des collectes et suppressions des anciens bacs.

Echéancier :

L'opération de conteneurisation est programmée sur 2 ans.

Fin 2020 - Début 2021, communes de :

- Lescheraines
- Bellecombes-en-Bauges
- La Motte-en-Bauges
- **Arith**
- Le Noyer
- Saint François de Sales



Printemps-été 2021, communes de :

- Aillon-le-jeune
- Aillon-le-Vieux
- Sainte-Reine
- Ecole-en-Bauges
- Jarsy
- La Compôte
- Doucy-en-Bauges

Avantages des nouveaux équipements :

La mise en place des conteneurs semi-enterrés ou aériens présente de nombreux avantages :

- Moderniser les systèmes de collecte pour répondre à l'accroissement démographique de l'agglomération
- Améliorer, faciliter le tri des déchets : le volume de stockage est plus important sur une surface réduite, il est donc possible de proposer des conteneurs pour les 3 flux (ordures ménagères, déchets recyclables, verre). Certains points de conteneurs n'auront que 2 flux de déchets (ordures ménagères, déchets recyclables).
- Améliorer le cadre de vie des habitants : ce nouveau type de conteneur présente une meilleure intégration esthétique que les bacs roulants. Chaque point de conteneur est équipé d'une place "arrêt minute" permettant aux usagers de déposer leurs déchets en toute sécurité et de laisser la circulation libre.
- Améliorer la salubrité publique : suppression des bacs roulants et des sacs au sol pour un stockage des déchets en dessous du niveau de la voirie pour les conteneurs semi-enterrés, ralentissant la fermentation. Le stockage en grand volume permet aussi d'éviter l'éventration des sacs, notamment par les animaux.
- Gagner en sécurité en répondant à la problématique incendie en développant un système de conteneur ininflammable. L'incivisme et les dégradations sont aussi limités.
- Améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène des agents de la collecte.
- Maîtriser les coûts de la collecte en optimisant la fréquence de ramassage et la consommation d'énergie en en faisant circuler des camions uniquement lorsque c'est nécessaire.

La mise en place des conteneurs enterrés ou semi-enterrés présente les contraintes suivantes :

- Les usagers doivent apporter leurs déchets aux conteneurs, situés parfois, à plusieurs dizaines de mètres de leur domicile.
- Il n'est pas possible de récupérer des objets perdus dans les conteneurs semi-enterrés ou aériens. Attention à ses clefs lors de la dépose du sac poubelle !

2 exemples de conteneurisation



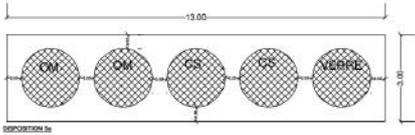
COMMENT CELA VA SE PASSER À ARITH !!!!

PLANNING TRAVAUX :

Une réunion publique d'information devrait avoir lieu **le mardi 1er septembre à 18h30** à la salle multi-activités (sous réserve des conditions sanitaires). Les travaux doivent débuter mi-septembre. Durant cette période, les conteneurs de tri et poubelles seront déplacés vers le bâtiment communal. Nous vous rappelons qu'actuellement les bennes d'ordures ménagères sont réservées pour les résidences secondaires et que le dépôt d'objets encombrants est totalement interdit. La durée des travaux devrait s'étaler sur deux mois. La mise en place de la collecte avec ce nouveau mode se fera dès que la mise en place des conteneurs sera réalisée sur toutes les communes. Le choix des emplacements des conteneurs a été fait en fonction du foncier disponible sur Arith.



- Emplacement provisoire des conteneurs de tri et bennes poubelles pendant les travaux (bâtiment communal)
- Futur emplacement des conteneurs enterrés en remplacement de ceux actuels (sommet côte de l'Epine)
- Futur emplacement des conteneurs enterrés (parking mairie)

COMMUNE : ARITH	SITE : ARI 001	N° du site : D62 – TRI ACTUEL
Localisation : Le long de la D62 – Au niveau du site de tri actuel	CROQUIS D'IMPLANTATION SOUHAITEE : 	
Nombre / types de CSE : 2 OM 2 CS 1 VE		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Parcelle n° :B111 – Parcelle communale		
Présence de réseaux souterrains / aériens : Réseau FT aérien sur la partie haute – traversant Réseau AEP en souterrain classe C Réseau FT en souterrain classe B → Investigations complémentaires à faire		
Points particuliers : Verre en haut Alignement des 5 CSE le long de la route en lieu et place des colonnes Mettre palissade en arrière des CSE Plateforme en enrobé Accès et stationnement camion sur la voirie		
Phase Travaux : Fouilles sous blindage Barriérage à mettre en place pour fermer les fouilles en attente de la livraison des CSE → barrières de type HERAS Laisser les colonnes aériennes existantes à proximité du site pendant la phase travaux		

COMMUNE : ARITH	SITE : ARI 002	N° du site : Chef-Lieu
Localisation : Chef-Lieu – Montée de Lachat – parking des Ecoles – Ilot séparant le parking de la voirie	CROQUIS D'IMPLANTATION SOUHAITEE : 	
Nombre / types de CSE : 2 OM 2 CS 1 VE		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Parcelle n° :B1055 – Parcelle communale		
Présence de réseaux souterrains / aériens : Réseau ELEC aérien sur la partie haute en aval		
Points particuliers : Mettre palissade en arrière des CSE + coté parcelle privée Accès et stationnement camion sur la voirie – maintenir les 2.5 m pour la circulation Mettre les emprises des terrassements nécessaires sur le plan Garder l'accès au parking (giration à conserver / vérifier) Plateforme en enrobé		
Phase Travaux : Fouilles sous blindage Barriérage à mettre en place pour fermer les fouilles en attente de la livraison des CSE → barrières de type HERAS Laisser l'accès au parking en phase travaux		

PARKING DE GRESON

Après des semaines de confinement, enfin le 11 mai.... date de déconfinement !!! Cette date, tout le monde l'attendait, et bien entendu, de nombreuses personnes ont ressenti ce moment-là, comme un soulagement et un besoin d'évasion, de détente, de respirer l'air de la montagne.

Tous les massifs offrant des possibilités de gambader non loin des agglomérations ont été pris d'assaut. Arith n'a pas échappé à cet afflux touristique, et c'est ainsi que l'on a connu quelques journées difficiles à gérer, tant le nombre important de voitures dépassait, d'une part ce que l'on avait pu connaître jusqu'à présent, et, d'autre part, les possibilités de parking.

Cela a engendré des désagréments pour un bon nombre d'entre nous, des stationnements sur des parcelles privées et des difficultés de circulation pour ceux qui devaient emprunter ces voies pour travailler.

Devant cet état de fait, la commune a décidé de prendre un arrêté réglementant le stationnement des véhicules :

- sur le parking de Greson, et installation d'une signalétique incitant les visiteurs, et tous les utilisateurs du parking, à avoir une attitude responsable.
- En aval du parking, afin que les voitures garées n'entravent pas la circulation d'autres véhicules.

Espérons que cette initiative sera porteuse de bonnes résolutions.

La nature mérite bien le respect de tous, il ne faut pas l'oublier.



Limitation du nombre de places sur le parking à 70 véhicules maximum, deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront tracées.

Un panneau d'information sera mis en place avec l'arrêté municipal d'interdiction de stationner en aval du parking depuis la sortie de Montagny. En cas de saturation du parking, une carte précisera les lieux de stationnement disponibles sur la commune (chef-lieu, mairie).

LE MARIET D'ARITH, UN LIEU OÙ LES USAGES SE MÊLENT

Niché sur la montagne de Bange, l'alpage du Mariet est connu de tous les habitants d'Arith. Son accès aisé, depuis le parking de Greson, en fait un lieu privilégié pour la promenade et la randonnée.



Il regorge de patrimoines forts et variés : des milieux naturels riches et diversifiés, des vestiges de la vie d'autrefois comme le chemin empierré creusé par endroit de grosses goulottes, témoins du passage des chariots ou traîneaux chargés de foin que les paysans descendaient à Montagny.

C'est aussi un lieu où les usages se mêlent : l'alpage est pâturé et fauché, la forêt est exploitée pour son bois, les lieux parcourus par des randonneurs, des traileurs, des spéléologues, des chasseurs...

La forte fréquentation, la concentration des pratiques, les menaces sur les patrimoines et la multiplicité des usages peuvent alors rapidement devenir source de conflit (stationnement sur les places de dépôt, traversée des prés de fauches, incivilités, etc...). Bien consciente du problème et de la nécessité de trouver des solutions, la commune d'Arith a souhaité engager une démarche en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Savoie et le Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Au cours de l'hiver, une consultation a été lancée pour accompagner la commune dans sa réflexion et le bureau d'études a été choisi début mars, quelques jours avant le début de la crise sanitaire.

Le manque d'accès à la nature, notamment auprès des populations urbaines, a été une des nombreuses conséquences du confinement. Les lieux de promenade de montagne faciles d'accès ont donc très logiquement été fortement fréquentés les jours qui ont suivi le déconfinement, accentuant ainsi des tensions existantes et confortant la commune dans son choix.

Les habitants au cœur de la démarche

La démarche lancée par la commune devrait se dérouler sur une dizaine de mois et se conclure par une série de propositions en réponse aux enjeux.

Un temps important sera consacré à la réalisation d'un diagnostic pour mieux connaître le site et pour mieux le comprendre. L'implication des habitants d'Arith compte dans l'établissement de ce diagnostic : tous connaissent le Mariet, certains y travaillent, d'autres y vivent, d'autres encore s'y promènent régulièrement. Ils seront donc consultés via un questionnaire sur leur rapport au Mariet, la représentativité et la valeur du lieu, l'usage qu'ils en ont, la façon dont ils y accèdent...

Ainsi, tout au long de cette démarche, les habitants seront associés et informés de l'avancée des réflexions.

Vous trouverez dans votre bulletin communal, le questionnaire, merci de le remplir et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Il est également disponible sur le site de la commune

CONFIN'ART

Pendant la période de confinement, la municipalité en partenariat avec le comité des fêtes vous a proposé de nous envoyer vos créations artistiques réalisées lors de ces journées qui ont pu paraître longues...





Merci à Anaïs, Sarah, Lucas, Christelle et Alicia, Anne, Cécile, Fabrice, Jean Michel et Sébastien d'avoir joué le jeu.

Et comme dans une émission de télé bien connue de tous « vous avez tous gagné »



A l'initiative de Marie, une exposition de dessins a été réalisée par les enfants pendant le confinement. On a pu admirer tous ces chefs-d'oeuvre à la Boulangerie Chez Bouboule

LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE D'ARITH

Suite à la levée du confinement, les trois communes du RPI ont travaillé ensemble pour mettre en place le protocole sanitaire de l'éducation nationale. Du fait des contraintes sanitaires, seulement 7 enfants ont pu être accueillis par classe, en fonction des priorités définies par les enseignantes. Des ordinateurs de l'école ont été prêtés aux écoliers qui n'en avaient pas afin de pouvoir suivre l'école à distance (numérique). Un grand merci aux maîtresses, parents, élus, agents de la commune et surtout aux enfants, grâce à qui la rentrée s'est déroulée sans difficulté.

Une visite virtuelle guidée par Emma, Rémy, Titouan, Haydon et Orlane

Devant l'école
Voici l'entrée de l'école avec les marquages pour tenir un mètre de distance entre nous.



Premier et dernier lavage de mains dans la journée
Avant de rejoindre notre classe, on se lave les mains,
Avant de partir de l'école aussi.



Le parcours des grands
Nous, les grands, passons par la coursive pour aller en classe.





Les petits passent par la cour pour remonter l'escalier vers les toilettes et rejoindre leur classe.



La classe des grands
Voici notre classe. En laissant 1 mètre de distance entre les tables, on ne peut être que 7 élèves par classe.



Les toilettes
Il y a 1 toilette pour les adultes, 1 toilette pour la classe de Séverine et un pour la classe des grands



Les sanitaires
Ici c'est le lavage des mains, avant et après être passé au WC. Une personne à la fois est autorisée dans les toilettes.



Les lavabos
Voici les lavabos des 2 classes : A pour la classe de Séverine, B pour la classe de Julia



La cour des grands
Nous avons partagé la cour en deux. Une partie B pour nous, les cages sont condamnées, nous n'avons pas le droit de les toucher. Les jeux de ballons sont interdits, mais nous arrivons quand même à nous occuper tout en respectant les gestes barrières et en s'amusant
La cour des petits
Les petits ont de la chance, la marelle est dans leur partie et les deux arbres aussi.

La classe de Séverine
Et voici la classe de Séverine.
Emma et Rémy y passent les
jeudis et vendredis ensemble
avec Elsa



La salle des adultes
Dans cette salle, il y a toutes les
affaires des élèves et des
maîtresses qu'on a dû enlever
des deux classes. Les élèves
n'ont pas le droit d'y entrer.

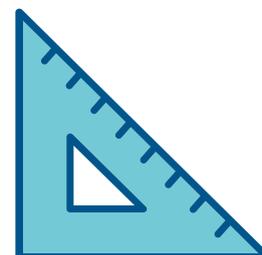


Pique-nique par beau
temps ... toujours en
respectant les distances !



Merci aux enfants, qui ont réalisé cette petite présentation. Par la suite, l'allègement du protocole sanitaire nous a permis d'accueillir à nouveau tous les enfants, tout le monde était content de se retrouver et finir l'année scolaire ensemble.

Les communes du RPI remercient les enseignantes pour leur implication. Nous souhaitons bonne chance à Julia qui retournera à l'école à la rentrée prochaine mais cette fois de l'autre côté du banc pour une année de formation.



ARITH ...MES...TIQUES !!!!



Promenons-nous dans les bois, pendant que le loup n'y est pas, si le loup y était, il nous mangerait Nous n'avons pas vu de loups, mais des tiques, beaucoup moins impressionnantes, certes, mais parfois dangereuses, très dangereuses !

Les êtres vivants sont en proie à toutes sortes de maladies.

Les humains n'échappent pas à cette règle, mais disposent actuellement de moyens pour en soigner la majorité. Parmi certains fléaux biologiques, la Borréliose de Lyme a fait son apparition, contaminant des milliers de victimes et supplantant les autres affections par l'ampleur de sa pandémie. Mais, d'où vient cette maladie ? Quelle est son histoire ?

Des analyses sur l'homme préhistorique baptisé Ötzi, qui a été découvert dans les Alpes en 1991, permettent de remonter encore plus loin et de dire que la Borréliose de Lyme a déjà fait des victimes, il y a 5300 ans.

En 1909, une lésion dermatologique en forme d'anneau apparaissant quelques jours après la morsure d'une tique était décrite par le dermatologue Suédois Arvid Afzlius. Cela est assimilable avec l'éruption d'érythèmes migrants durant la phase primaire de la maladie de Lyme. Cette manifestation a été signalée en 1883 par le médecin allemand Alfred Buchwald, qui décrivait une infection cutanée évoluant au fil du temps vers une acrodermatite (affection cutanée caractérisée par l'atteinte des extrémités : mains, pieds, parfois du nez et de la face) chronique atrophiant, observée en phase tertiaire.

La maladie de Lyme n'a été officiellement reconnue qu'en 1975, suite à une pandémie d'arthrite rhumatoïde juvénile, qui a eu lieu aux Etats-Unis.

Depuis quelques années, nos contacts avec les tiques sont en effet de plus en plus fréquents, en raison de divers changements d'origine socio-économiques ou climatiques (nouveaux types de loisirs, modifications paysagères, climat différent...). De ce fait, les tiques constituent une source croissante de problèmes en santé humaine, et s'en protéger efficacement devient indispensable.

Cela va peut-être vous paraître un peu étrange : à l'entrée de certaines forêts, on place des panneaux : ATTENTION DANGER TIQUES ! Peut-être que l'on y viendra aussi.

Avant de retirer la tique, il est conseillé de ne pas désinfecter la zone piquée avec de l'alcool, de l'huile, de l'éther, du chloroforme ou d'autres produits : vaseline, huile, beurre, ou insecticides.

Quelques interrogations que l'on peut avoir à ce sujet :

Comment reconnaître une tique ?

La tique n'a ni yeux ni tête, mais est pourvue d'un rostre, un dard qui pénètre dans la peau comme un harpon. En même temps que les substances anesthésiantes, la tique sécrète une sorte de colle qui l'aide à maintenir le dard à l'intérieur de la peau. Voilà pourquoi il ne faut pas tirer sur la tique pour l'enlever, car ainsi on risque d'arracher les pièces buccales du reste du corps de l'acarien. Il faut tourner, dévisser la tique (avec un tire-tiques) et désinfecter le site de piqûre après avoir enlevé la tique.



Quel est le prédateur de la tique ?

Les tiques n'ont pas véritablement de prédateurs, bien que certains oiseaux puissent en manger, que les spores de certains champignons puissent détruire leur cuticule ou que certains nématodes ou guêpes parasitoïdes puissent les parasiter et les tuer.

Quelle odeur repousse les tiques ?

Huile essentielle de lavande, d'eucalyptus, thym : les huiles essentielles repoussent-elles les tiques ? Pour nous, les êtres humains, l'odeur des huiles essentielles telles que la lavande, l'eucalyptus ou le thym est généralement agréable, mais les tiques ne les aiment pas.

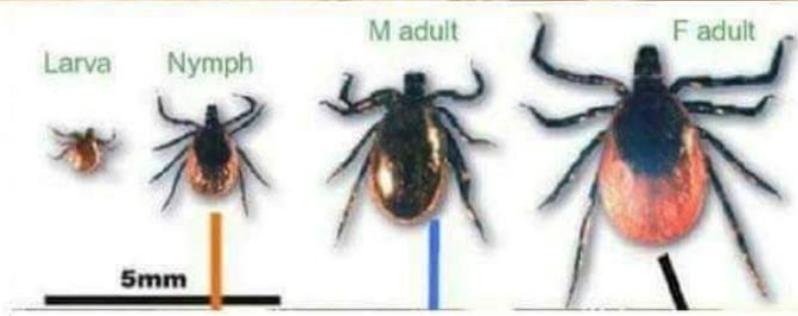
Est-ce que les tiques tombent des arbres ?

Promenons-nous dans les bois... Les tiques ne sont pas des insectes... Contrairement aux idées reçues, les tiques ne tombent pas des arbres. Elles affectionnent tout particulièrement la lisière des forêts et les sous-bois où elles se hissent sur les herbes hautes et les buissons.

Pour éviter les piqûres : protégez-vous !

- Portez des vêtements couvrant la plus grande partie de votre corps, ainsi que des chaussures fermées
- Rentrez votre chemise dans le pantalon et le bas du pantalon dans les chaussettes.
- Utilisez un produit anti-tique pour les animaux de compagnie.
- Empruntez si possible les sentiers, éviter les contacts avec les herbes et les broussailles.
- Examinez régulièrement les vêtements et les parties du corps qui sont entrés en contact avec la végétation car les tiques ne se fixent pas immédiatement dans la peau.

Avis IMPORTANT: si vous voyez ce genre de chose, ceci est un nid de tique. Il y en a de plus en plus et ceci menace la vie de plusieurs animaux en forêt! vous devez les brûler immédiatement ! partager cet information svp pour le bien de notre environnement!



COMMENT VOUS PROTÉGER ?



Avant l'activité

- Porter des **vêtements couvrant** la plus grande partie du corps (pantalons longs et manches longues), ainsi que des **chaussures fermées**.
- **Vaporiser ses vêtements** et ses chaussures de produits anti-tiques (attention aux contre-indications pour les enfants et les femmes enceintes).
- Utiliser un produit anti-tique pour vos chiens et chats.



Pendant l'activité

- Emprunter si possible les **sentiers**.
- **Eviter les contacts** avec les herbes et les broussailles.
- **Examiner régulièrement** les vêtements et les parties du corps qui sont entrés en contact avec la végétation car les tiques ne se fixent pas immédiatement dans la peau.



Après l'activité

- **Examiner attentivement tout le corps**.
- Porter une attention parti-culière à la tête et au **cuir chevelu des enfants** : les plus petites tiques peuvent vous échapper !
- Répéter cet examen pendant les jours qui suivent l'activité.

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UNE TIQUE ?



Retirer la tique le plus rapidement possible avec un tire-tique ou une pince à épiler très fine et non coupante.

Ne surtout pas comprimer le corps de la tique ou tenter de la tuer avec de l'éther, de l'huile, de l'alcool ou une flamme car cela risquerait de lui faire régurgiter les bactéries qu'elle contient.

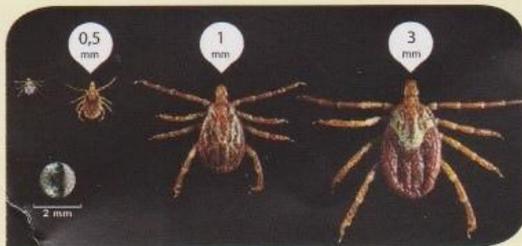


Quand la tique est retirée

- **Désinfecter** la zone de morsure et la surveiller pendant plusieurs semaines.
- **Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes** tels que rougeur cutanée, maux de tête, fièvre et/ou douleurs dans les membres dans les jours ou semaines qui suivent la morsure de tique. Après diagnostic, il pourra vous prescrire un traitement adapté.



QU'EST CE QU'UNE TIQUE ?



La tique est un **acarien parasite visible à l'œil nu mais de très petite taille**. Grâce à son appareil buccal appelé « rostre », elle **vit ancrée sur la peau des mammifères sauvages** (gibiers, rongeurs) **ou d'élevage** (vaches, chevaux...). Une fois fixées à leur peau, les tiques se gorgent de leur sang pour se développer.

Il s'agit d'un **vecteur important de maladie chez l'homme** : si une tique mord un animal infecté par une bactérie ou un virus, et qu'elle mord ensuite un être humain, celui-ci peut alors être infecté. **La morsure d'une tique peut notamment être responsable de la maladie de Lyme** (ou borréliose de Lyme).

OÙ PEUT-ON LA RENCONTRER ?

La tique vit dans **les milieux humides** : bois, buissons, prairies, et dans les espaces verts des villes (parcs et jardins). Même si elle **peut être retrouvée tout au long de l'année**, le risque est beaucoup plus important au printemps et au début de l'automne en raison de conditions climatiques favorables à son développement.

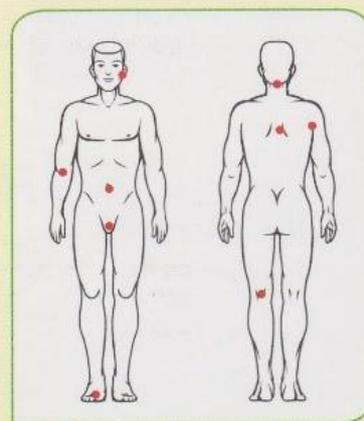
► **Gare aux tiques quand vous pratiquez une activité de travail ou de loisir en pleine nature : promenade, camping, entretien des chemins forestiers, pêche...**

ATTENTION, DANGER !

La morsure d'une tique est indolore et peut passer inaperçue. Les parties du corps les plus exposées sont les plis des genoux, de l'aîne, des aisselles, des organes génitaux et du cuir chevelu car ce sont des endroits chauds et humides, là où la peau est la plus fine.

La tique peut rester accrochée plus ou moins longtemps, jusqu'à ce que son « repas sanguin » soit terminé.

Plus le temps passe, plus le risque de contamination est important.



Les différents endroits possibles d'une morsure de tique

FOCUS : LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) est une maladie bactérienne qui se contracte essentiellement en forêt et qui est due à une bactérie (*Borrelia burgdorferi*) transmise suite à la morsure d'une tique. Elle se manifeste le plus souvent dans les trois à trente jours qui suivent la morsure.

▶ Dans les jours ou semaines qui suivent la morsure d'une tique

Une plaque rouge, appelée « érythème migrant », apparaît autour de la zone de morsure et s'étend progressivement.

 À ce stade, il faut consulter dans les plus brefs délais votre médecin traitant !

▶ Quelques semaines ou mois plus tard

En l'absence de traitement, des **atteintes du système nerveux** (nerfs, paralysie faciale, méningite, etc.), **des articulations** (arthrite du genou surtout) et plus rarement **de la peau, du cœur** (troubles du rythme) et/ou **de l'œil** peuvent survenir.

▶ Après plusieurs mois ou années

Toujours en l'absence de traitement, des atteintes chroniques du système nerveux, des articulations ou de la peau peuvent s'installer.



Erythème migrant

En savoir plus

- Ameli santé - www.ameli-sante.fr
- France Lyme - www.francelyme.fr
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Nous le partageons au quotidien,
Nous aimons sa nature majestueuse et diversifiée,
Il est vivant et accueillant,
Il y fait bon vivre,
Continuons ensemble à le préserver,
Et soyons fier de notre beau village d'Arith